

Schyns ne cède pas d'un iota sur le décret inscription

■ La ministre répond aux tacles socialistes et veut poursuivre la réflexion.

En quelques jours, les critiques à l'encontre du décret inscription se sont de nouveau multipliées. Après les parents de l'enseignement catholique, après l'opposition libérale, c'était ce vendredi, de manière plus étonnante, une voix socialiste qui demandait une réévaluation rapide du décret.

"Le décret inscription n'atteint pas son objectif de mixité sociale à Bruxelles", soulignait ainsi dans nos pages le ministre-Président bruxellois Rudi Vervoort qui regrette que la Communauté française ne s'intéresse pas à la capitale.

Une réforme demandera du temps

Ces critiques, qui commencent à isoler le CDH dans à un dossier hautement polémique, la ministre de l'Education Marie-Martine Schyns souhaite désormais y mettre un terme.

"Il est faux de dire qu'aucune évaluation du décret inscription n'a eu lieu, insiste-t-elle. Chaque année la Commission interréseaux des inscriptions (la

Ciri) remet un rapport sur le bilan de ses activités. De plus, tous les deux ans, la Commission de pilotage rédige une évaluation de la mise en œuvre du décret. Ces évaluations ne sont pas catastrophistes. Elles ne pointent même pas des parcours d'élèves particuliers à la fin de la deuxième secondaire qui témoigneraient d'écramages dans certaines écoles."

Quoi qu'en pensent les opposants au décret, plusieurs points restent donc fermement ancrés dans l'esprit de la ministre. Le décret ne rend pas certaines écoles moins attractives, explique-t-elle. Le décret ne serait pas non plus la cause des problématiques actuelles liées aux inscriptions. "Il organise la transparence et l'équité. Il est un thermomètre de la situation." Le décret n'a pas non plus pour objectif premier d'imposer la mixité, insiste encore Marie-Martine Schyns. "Et l'évaluer sous ce seul angle n'a donc pas de sens. D'ailleurs, la mixité ne se décrète pas, elle se travaille en profondeur. Et ça, c'est avant tout un problème économique, social et d'urbanisme". Et si le décret doit être revu, pointe-t-elle en se disant ouverte aux pistes de réflexion,

"c'est en prenant en compte le facteur temps. Nous ne pouvons pas changer toutes les règles d'un coup et prendre à revers certains parents qui se sont organisés en fonction du décret actuel. Mais je serais heureuse d'entendre les propositions d'améliorations du décret de Monsieur Vervoort, si elles renforcent la liberté des familles. Par contre si c'est pour imposer plus de contraintes et diminuer la liberté de choix, ce sera sans moi et sans le CDH. Travaillons donc ensemble, ce sera plus constructif."

"La mixité sociale ne se décrète pas, elle se travaille en profondeur."

MARIE-MARTINE SCHYNS

Ministre de l'Education (CDH).

Plus de financements

En attendant, et pour "renforcer la liberté de choix des parents", le CDH et la ministre mettent sur la création de places supplémentaires dans la capitale.

Un plan en la matière devrait être proposé prochainement, en

s'appuyant sur une étude très précise de l'administration qui détermine les zones géographiques les plus critiques en matière de pénurie.

Pour ce faire, la ministre insistera auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles et auprès de ses partenaires socialistes pour libérer des financements supplémentaires récurrents.

BdO